



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20251209-251209_009_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025

Publication : 15/12/2025



DELIBERATION N° 251209_009

**OBJET : FINANCES : MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE – LOT N°5
« METALLERIE - PORTES BASCULANTES DE GARAGES » - AVENANT N°3**

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE NEUF DECEMBRE à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du théâtre Marcel Pagnol, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2025

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 27

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY – Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Thierry PONCHON à Corinne CHEVRON - Christian BLANCHARD à Aline CIZERON.

Absents : Cyril D'IPPOLITO - Julienne BERTHET.

Secrétaire élue pour la session : Maryvonne MOUNIER

Vu le code de la commande publique ;

Vu le projet de travaux de réhabilitation de la mairie,

Vu la délibération n°240618_003 du 18 juin 2024 approuvant l'attribution du marché public de travaux de réhabilitation de la mairie et notamment le lot n°5 – « Métallerie – Portes basculantes de garages » à l'entreprise ROZIERES.

Les travaux confiés à la société ROZIERES dans le cadre de la réhabilitation de la mairie arrivant à leur terme et afin de procéder à la réception définitive des ouvrages, il convient d'arrêter le coût final des prestations, compte tenu des ajustements intervenus en cours de chantier.

Certaines adaptations ont été apportées au projet initial. Ces modifications, validées en concertation avec les parties prenantes, ont conduit à la révision de la Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire (DPGF). Par ailleurs, une analyse approfondie a permis d'identifier des prestations initialement prévues dont la réalisation s'est avérée non déterminante pour la bonne exécution du projet.

Les articles de la DPGF concernés par ces ajustements font l'objet des modifications détaillées ci-après :

Article	Descriptif	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total HT
1.05	REMPLACEMENT PORTE ACCES SALLE DES MARIAGES	U	-1	2768,00	-2 768,00
1.06	COMPLEMENT SERRURE ELECTRONIQUE POUR PORTE SALLE DES MARIAGES	U	-1	921,00	-921,00
2.02 BIS	MAINS COURANTE TABLEAU FENETRES FACADE OUEST	U	-4	128,00	-512,00
2.05	TRAPPE VIDE SANITAIRE DANS LOCAL POUBELLE	U	-1	741,00	-741,00
2.07 BIS	GARDE CORPS DROIT PALIER	U	-3,2	300,00	-960,00
2.10	ECHELLE	U	-1	332,00	-332,00
3.07	COUVERTINE- 10.98ML	ML	-10,98	85,00	-933,30
3.08	COUVERTINES – 27.85 ML	ML	-27,85	85,00	-2 367,25
3.09	COUVERTINES – 3 ML	ML	-3	90,00	-270,00
3.10	COUVERTINE- 6.6ML	ML	-6,6	80,00	-528,00
3.11	COUVERTINES – 3 ML	ML	-3	90,00	-270,00
3.12	GRILLE VENELLE DEVANT CTA AU R+1	U	-1	498,00	-498,00
4.02	COUVERTINE – 13.6 ML	ML	-13,6	80,00	-1 088,00
5.11	2 GRILLES	U	-2	142,00	-284,00
5.12	BARRE D'ACCROCHE ECHELLE	U	-1	142,00	-142,00
5.05	BATIMENT ARCHIVE GARDE CORPS A 1 LISSE AU LIEU DE 2 LISSES – 18ML	ML	-18	14,00	-252,00
TOTAL					-12 866,55

La moins-value des travaux s'élève à – 12 866,55 € HT.

Par ailleurs, des prestations supplémentaires ont été identifiées comme déterminantes pour la bonne réalisation du projet :

Article	Descriptif	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total HT
	FERME PORTE, GRILLES DE VENTILATION, TOLES ET RAMPE	U	1	1995,00	1 995,00
	TAMPON ESCALIER TOITURE	U	1	127,50	127,50
	CAPOTS LUMINAIRE	U	1	2975,00	2 975,00
	VITRAGE DANS GARDE CORPS PALIER R+2	U	1	400,00	400,00
TOTAL					5 497,50

La plus-value des travaux s'élève à 5 497,50 € HT

Ainsi cela entraînera une moins-value d'un montant de – 7 369,05 € HT.

Considérant la nécessité d'apporter des modifications au marché initial ;

Considérant qu'une analyse approfondie a permis d'identifier des prestations initialement prévues dont la réalisation s'est avérée non déterminante pour la bonne exécution du projet et entraîne une moins-value d'un montant de 12 866,55 € HT ;

Considérant que des prestations supplémentaires ont été identifiées comme déterminantes pour la bonne réalisation du projet et entraînent une plus-value d'un montant de 5 497,50 € HT ;

Considérant que toutes les autres clauses et conditions du marché initial, qui ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, demeurent applicables ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°3 au marché de travaux de réhabilitation de la mairie – lot n°5 « Métallerie – Portes basculantes de garages » pour un montant de - 7 369,05 € HT ;
- **DIT** que le lot n°5 est porté à 90 909,75 € HT ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout

document afférent à la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL

La secrétaire de séance,
Maryvonne MOUNIER

